

**Dossier des maternelles 4 ans -
L'AQCPE émet ses recommandations en commission parlementaire**

Montréal, 29 avril 2013 –L'Association québécoise des CPE (AQCPE) a présenté aujourd'hui à la Commission de la culture et de l'éducation sa position dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23 - *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans*. L'AQCPE est d'avis que l'implantation des maternelles 4 ans est précipitée et que le réseau des centres de la petite enfance est mieux adapté aux besoins de tous les enfants de 4 ans. Elle a, en ce sens, émis une série de recommandations.

« L'AQCPE a développé des recommandations sur trois pôles : l'analyse préalable des bienfaits supposés d'une telle mesure, l'accès aux services de garde éducatifs ainsi que la transition vers l'école et des partenariats entre les CPE et le milieu scolaire. Nous espérons que la commission prendra en considération les ponts que nous tentons de créer pour aider au développement optimal de ces enfants » a commenté Hélène Gosselin, présidente de l'AQCPE.

L'analyse doit précéder l'opérationnalisation

Il n'existe aucune preuve des effets à long terme de la fréquentation de la maternelle à 4 ans sur la réussite scolaire des enfants de milieu défavorisé. Aussi, l'AQCPE recommande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à une analyse en profondeur des impacts à long terme de la fréquentation précoce de l'école. Cette analyse devrait mesurer les effets, tant sur la réussite et la persévérance scolaire des enfants de milieux défavorisés, que sur l'ensemble des sphères de leur développement (moteur, langagier, cognitif, affectif et social).

Accès aux services de garde éducatifs

« L'AQCPE est bien au fait que la clientèle visée par le projet de loi n° 23 ne fréquentent historiquement pas les services de garde éducatifs, mais plutôt que d'instaurer une solution palliative, nous croyons qu'il faut travailler à améliorer l'accès à cette clientèle. Nous recommandons donc que le Gouvernement développe davantage de places en CPE et qu'il optimise les places existantes, afin de répondre adéquatement aux besoins des clientèles provenant des milieux défavorisés » a continué Claudette Pitre-Robin, vice-présidente de l'AQCPE.

De même, pour faciliter l'accès des enfants issus de familles à faibles revenus n'ayant pas accès à l'aide sociale, l'AQCPE recommande que le ministère de la Famille revoit les critères d'accès au programme d'exonération financière pour la fréquentation d'un service de garde éducatif (ECP), afin qu'il ne soit plus limité aux ménages bénéficiant de l'aide sociale, mais qu'il s'adresse également aux familles à faibles revenus.

De plus, puisque les CLSC et les organismes communautaires famille sont souvent la porte d'entrée des enfants des milieux défavorisés vers les CPE, nous croyons qu'il faut investir davantage dans l'instauration de partenariats avec les organismes communautaires et les services sociaux.

Transition vers l'école et partenariats entre les CPE et le milieu scolaire

« Dans un même ordre d'idée, il est primordial que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Famille aident à la mise en place de structures de concertation afin de favoriser la collaboration entre les CPE et les écoles pour ainsi faciliter la transition des enfants vers l'école par l'instauration d'activités et d'initiatives « passerelles » (visites d'école, lieux de concertation, etc.) et aussi permettre l'examen concerté de solutions visant, entre autres, à offrir des services de garde dans les

territoires à faible densité populationnelle ou à permettre, dans ces territoires, de garder ouvertes certaines écoles menacées de fermeture, faute de clientèle » a ajouté madame Gosselin.

L'AQCPE recommande finalement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de concerter l'ensemble des organisations concernées pour l'analyse et la mise en place de mesures visant le soutien à la transition vers l'école et à la réussite scolaire des enfants de milieux défavorisés.

-30-

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la très grande majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. Forte d'un tel membership, l'AQCPE est ainsi la seule association nationale pleinement représentative des parents-administrateurs de CPE, CPE-BC et BC de toutes les régions du Québec.

L'AQCPE est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.

Renseignements :

Geneviève Blanchard

Conseillère principale

Service des communications

Tél. : 514 326-8008, poste 218

Tél. (sans frais) : 1 888 326-8008

Cell : 438-837-6700

Télééc. : 514 326-3322

Courriel : genevieve.blanchard@aqcpe.com

www.aqcpe.com

www.twitter.com/aqcpe.com

www.facebook.com/aqcpe.com